

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 5 juillet 2022

Délibération n° 2022 – 05/07/2022 – 6

Demande de subventions Recherche

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la recherche rendu en sa séance du 23 juin 2022

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les demandes de subventions déposées auprès :**

- **de la région Bourgogne Franche-Comté.**
- **du Ministère de l'Intérieur, Fonds Asile Migration Intégration**
- **du FEADER Région PACA.**

Dijon, le 6 juillet 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Demandes de subventions Recherche – Juin 2022

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Demandes de subventions Recherche - Juin 2022

Nom(s) porteur(s)	Equipe de recherche	Titre	Descriptif de l'opération	Coût total	Montant demandé	Type de demande (FEDER, Région, Etat, collectivités,...)	Montants autres financements	Type de cofinancement	TVA
Déborah LAKS	LIRSS	APA	Il existe très peu d'archives de l'enseignement artistique après les années 1970. Ce projet vise donc à créer des archives et offrir aux chercheurs les moyens de penser ce chapitre fondamental de l'histoire de l'art qui constitue l'enseignement. En nous appuyant sur un corpus d'enseignants « à différentes spécialités, de technique et de théorie, de chefs d'atelier, mais aussi d'étudiants, nous voulons constituer un panel représentatif de la diversité des méthodes, des méthodes, des vocabulaires de la transmission artistique. Ouvrir le corpus à deux écoles des Beaux-arts, celle de Dijon et celle de Paris, permettra de réfléchir sur les invariants et les spécificités de ces établissements.	11 400,00 €	11 400,00 €	Région - CSTI			TTC
Sidi Mohammed SENDUCI	DRIVE	5G-V2X-QUEBEC	Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un projet global, initié il y a quelques années, de collaboration internationale entre l'ISAT et son laboratoire DRIVE EA 1820 de l'Université de Bourgogne, à Nevers, France, et l'Université de Sherbrooke ainsi que l'ETS Montréal, Canada. La première visite de deux mois sera pour le laboratoire InterLab de l'Université de Sherbrooke pour découvrir les différents équipements et projets du laboratoire dans le domaine du véhicule connecté et d'initier une collaboration recherche sur le thème de la sécurité dans les réseaux 5G véhiculaires. La seconde visite d'un mois sera pour quelques laboratoires de l'ETS Montréal (REM, LACIME, LASI, CoRo, et LASSINA). L'objet de ces deux visites est aussi de renforcer les partenariats existants avec d'éventuelles mises en place de thèses en co-tutelle, de publications communes et d'échanges de doctorants et stagiaires.	5 740,00 €	5 740,00 €	Région - Mobilité de chercheurs			HT
Raphaël MAUREL	CREDIMI	NRDEI	L'hypothèse d'un « droit européen des investissements » n'est pas nouvelle. Les relations entre droit européen et investissements ont en effet donné lieu à des réflexions sur l'émergence de ce droit régional spécial, qui se caractériserait par une « approche européenne » des investissements. L'on pense en premier lieu à la volonté de « verbeusement » des investissements, mais également, à la lumière des débats récents quant à la conclusion d'accords de libre-échange comprenant des chapitres dédiés aux investissements, à la prise en compte des contestations de la société civile quant aux modes de règlement des différends relatifs aux investissements. Depuis 2018, le sujet est particulièrement d'actualité. L'arrêt Achmea, qui a constitué une petite révolution du droit des investissements et entraîné notamment la terminaison des TBI intra-européens en 2020 – sans que soient réglées l'ensemble des questions juridiques soulevées par cet arrêt, d'autres décisions sont venues compléter et construire le « nouveau » droit européen des investissements. Cette dynamique récente de régionalisation du droit des investissements sur le plan institutionnel, qui n'a pas encore fait l'objet d'une analyse approfondie dans les ouvrages francophones, interroge quant à son caractère matériel – i.e. quant au contenu d'un hypothétique « droit européen matériel des investissements ». Plus largement, le colloque vise à interroger les processus de formation de ce droit, sa réception à l'étranger, et l'impact de cette émergence sur les relations entre le droit de l'UE, dont le droit européen des investissements constitue une branche, et le droit international général.	24 450,00 €	5 000,00 €	Région - Colloque Scientifique International	19 450,00 €	Autofinancement GIP/ERDJ ILA	HT
Sandrine ROUSSEAU	PAM	Lutte préventive contre Brettanomyces	Le secteur du vin joue un rôle crucial dans l'économie française. Possédant 11 % du vignoble mondial, la France est le 2ème producteur mondial et le 1er exportateur de vin (CIV, chiffres clés 2019). Le maintien de la qualité des produits est donc de la plus haute importance aussi bien pour les professionnels de filière vitivinicole que pour les consommateurs. Brettanomyces est un genre de levure impliquée dans l'altération des vins par la production de phénols volatils à l'origine d'odeurs animales désagréables d'encre, de cuir, d'écurie, de saut ou d'urine de cheval et par la production de goûts de souris. Ces odeurs rendent le vin non consommable et entraînent de grandes pertes pour la filière. Des travaux de recherche et développement sont menés depuis quelques années pour trouver des moyens de détecter, de prévenir et de réduire les dommages causés par Brettanomyces. Le laboratoire VAMIS de l'UMPR PAM travaille sur cette thématique depuis plusieurs années. Ainsi, la recherche de méthodes de détection spécifique de Brettanomyces sur les surfaces du matériel vinicole et de procédures de nettoyage adaptées pourrait permettre de mieux contrôler la contamination dans les chais. Les exigences du consommateur ainsi que la volonté de la filière de réduire les intrants oenologiques incitent la filière à explorer vers des solutions de lutte alternatives permettant de mieux contrôler le développement de Brettanomyces. De plus, la pression sociétale vis-à-vis de la réduction d'intrants en agriculture appellent à trouver des techniques de nettoyage du chai moins dangereuses à l'égard de l'homme et de l'environnement. Il convient donc d'aider tous les acteurs de la filière dans l'évolution des pratiques et des systèmes vers l'agrobiologie tout en préservant une production de vin de qualité.	48 177,00	38 542,00 €	FEADER	9 635,00	autofinancement	HT
Claire DESPIERRES	DU Passerelles	Aimes +	Le DU Passerelle travaille en lien étroit avec les acteurs locaux de l'apprentissage du français et de l'insertion des BPI. Co-financé depuis 6 ans par le DDCS/DOEETS et la région UBFC, le programme fait l'objet d'une évaluation annuelle par ces instances. Le recrutement des bénéficiaires s'effectue via les opérateurs locaux de l'accompagnement des BPI (Croix-rouge, Adoma, Coallia), les dispositifs de FLE (DFL, programme linguistique de la région UBFC, associations Croix-rouge, Cimade, Secours catholique) et les acteurs de l'insertion (mission locale, Pôle emploi, Ceseam, (per)Actifs, porté par la Croix-rouge, et Ensemble, porté par le Ceseam (contrat DAIRMétropole). La direction du DU Passerelle participe aux comités de pilotage de ces différents dispositifs. L'insertion des étudiants s'appuie sur les composantes (6 mois aussi le GAGNAV (académie de Dijon), les organismes de formation professionnelle (UJMM, Greta, AFPA, Ecole des métiers) pour les formations en alternance notamment : Formation linguistique (nombre d'heures, modules, FLE/FOU, autres matières de soutien, modalités de contrôle des connaissances etc.) Echanges et événements culturels et interculturels (sorties culturelles, activités sportives, échanges entre étudiants, tandems, intervention de prestataires extérieurs pour des ateliers) Accompagnement psychosocial ou psychologique (interventions de prestataires, ateliers psychosociaux, permanences psychologiques, fréquentes)	957 545,50	620 681,43 €	FAMI	336 865,07	autofinancement + Autres financeurs publics	TTC